PROCÈS-VERBAL N°08 – Relevé de décisions

1. Examen d'appels

➲ Appel de NANTES CWEST FUTSAL (554447) d'une décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage en date du 19.06.2018 (PV n°07)
■ Infraction au Statut de l'Arbitrage

Confirme les décisions dont appel.

➲ Appel de BRULON PATRIOTE (502267) d'une décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage en date du 19.06.2018 (PV n°08)
■ Infraction au Statut de l'Arbitrage

Réforme la décision dont appel seulement sur le montant de l'amende et la rapporte à 478 €.
La décision est confirmée dans tous ses autres dispositifs.

➲ Appel de AUVERS LE HAMON UC (553180) d'une décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage en date du 19.06.2018 (PV n°07)
■ Infraction au Statut de l'Arbitrage

Confirme les décisions dont appel.

➲ Appel de COEX OL (507101) d'une décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage en date du 19.06.2018 (PV n°08)
■ Infraction au Statut de l'Arbitrage

Confirme les décisions dont appel.

Le Président,
Antoine IFFENECKER

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc RENODAU